

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES
1 à 3 Rue des Minimes
37031 TOURS CEDEX 9

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2019

S.A.S. au capital de 499 720 €
1, rue le Corbusier – BP n°7
37230 FONDETTES

Téléphone : 02 47 42 26 93
Télécopie : 02 47 42 26 09
contact@rba.fr
www.rba.fr

RC Tours B 328 044 847
Société d'expertise-comptable inscrite au tableau de l'ordre des Pays de Loire
Société de commissariat aux comptes inscrite près de la cour d'appel d'Orléans

MEMBRE INDÉPENDANT



A U D E C I A

> Rapport sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Comité des Œuvres sociales de Tours (COS) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du COS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « *contributions volontaires en nature* » précise les modalités des conventions de mise à disposition faites au profit du COS. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Fondettes,
Le 3 août 2020

Pour la S.A.S. RBA
Commissaire aux Comptes
Nadia CASTILLE



DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS

SARL Cabinet Hugues POIRIER

COMITE DES OEUVRÉS SOCIALES

Page : 3

Bilan Actif

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	26 166	26 166		672
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	16 447	15 792	655	1 829	
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	7 002	301	6 700	6 657	
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)	49 615	42 260	7 355	9 158	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	460 251	3 830	456 421	468 417
	Autres créances	35 910	1 020	34 890	120 460
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	102 078		102 078	96 749	
DISPONIBILITES	803 265		803 265	707 056	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	27 885		27 885	23 188
	TOTAL (III)	1 429 389	4 850	1 424 539	1 415 870
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	1 479 004	47 109	1 431 894	1 425 028	
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				5 012	3 777
(3) dont créances à plus d'un an					

SARL Cabinet Hugues POIRIER

COMITE DES OEUVRÉS SOCIALES

Page : 4

Bilan Passif

		31/12/2019	31/12/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	516 198	507 693
	Résultat de l'exercice	(65 714)	8 505
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	450 484	516 198
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	312 645	256 405
	Dettes fiscales et sociales	36	103
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	665 181	650 572	
Produits constatés d'avance (1)	3 548	1 750	
Total des dettes	981 410	908 830	
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	1 431 894	1 425 028	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(65 713,53)	8 504,70
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		981 410	908 830
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

SARL Cabinet Hugues POIRIER

COMITE DES OEUVRES SOCIALES

Page : 5

Compte de Résultat

		31/12/2019	31/12/2018	
		12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués			
	Prestations de services			
	Productions stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation	919 251	920 746	
	Dons	1 019	503	
	Cotisations			
	Legs et donations			
	Autres produits de gestion courante	6 586	6 194	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	10 850	11 500	
	Autres produits			
	Total des produits d'exploitation	937 707	938 943	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
Variation de stock				
Autres achats et charges externes		175 092	160 676	
Impôts, taxes et versements assimilés				
Rémunération du personnel				
Charges sociales				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et dépréciations		1 846	8 339	
Dotations aux provisions		1 648	3 202	
Autres charges		832 780	764 335	
Total des charges d'exploitation		1 011 366	936 553	
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(73 660)	2 391	
Produits financiers		Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	5 329	
	Intérêts et produits financiers	709	958	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	301	5 329	
	Intérêts et charges financières	1 589	842	
2 - RESULTAT FINANCIER		4 148	(5 213)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		(69 511)	(2 823)	
Charges financières	Produits exceptionnels	4 676	11 797	
	Charges exceptionnelles	842	367	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		3 834	11 430	
Impôts sur les sociétés et Participation des salariés		36	103	
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
TOTAL DES PRODUITS		948 421	951 698	
TOTAL DES CHARGES		1 014 134	943 193	
EXCEDENT ou DEFICIT		(65 714)	8 505	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS			
	Bénévolat			
	Prestations en nature			
	Dons en nature			
	CHARGES			
	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole				

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 431 894** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **948 421** euros et un total **charges** de **1 014 134** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-65 714** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

En application de la dérogation prévue pour les PME, les seuils fixés par le Comité de la Réglementation Comptable n'étant pas atteints, la méthode d'évaluation des actifs immobilisés par composants n'a pas été retenue. En effet, son application n'aurait pas eu un impact significatif sur les comptes annuels.

Les amortissements pour dépréciation continuent donc à être calculés sur leurs durées d'usage.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

SARL Cabinet Hugues POIRIER

COMITE DES OEUVR ES SOCIALES

Page : 8

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019	
		Augmentations		Diminutions			
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	26 166				26 166	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26 166				26 166	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	16 447				16 447	
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 447					16 447	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	6 657		4 525		4 181	7 002
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 657		4 525		4 181	7 002
TOTAL	49 271		4 525		4 181	49 615	

SARL Cabinet Hugues POIRIER

COMITE DES OEUVRES SOCIALES

Page : 9

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	25 494	672		26 166
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 494	672		26 166
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	14 619	1 174		15 792
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 619	1 174		15 792
TOTAL	40 113	1 846		41 959

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

SARL Cabinet Hugues POIRIER

COMITE DES OEUVRÉS SOCIALES

Page : 10

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<div style="display: inline-block; vertical-align: middle;"> <div style="font-size: 2em; margin-right: 5px;">}</div> <div style="display: inline-block; vertical-align: middle;"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières </div> </div>		301		301
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	2 692	1 138		3 830
	Autres	5 839	510	5 329	1 020
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	8 530	1 949	5 329	5 151
TOTAL GENERAL		8 530	1 949	5 329	5 151
Dont dotations et reprises			1 648 301	5 329	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5c du C.G.I.					

SARL Cabinet Hugues POIRIER

COMITE DES OEUVRES SOCIALES

Page : 11

Créances et Dettes

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	7 002	5 012	1 989
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	460 251	460 251	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés				
Débiteurs divers	35 910	35 910		
Charges constatées d'avances	27 885	27 885		
TOTAL DES CREANCES		531 048	529 058	1 989
Prêts accordés en cours d'exercice		4 525		
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	312 645	312 645		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices	36	36		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
Autres dettes	665 181	665 181			
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	3 548	3 548			
TOTAL DES DETTES		981 410	981 410		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

SARL Cabinet Hugues POIRIER

COMITE DES OEUURES SOCIALES

Page : 12

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

		31/12/2019
Total des Produits à recevoir		14 354
Autres créances		14 354
<i>Produits à Recevoir</i>	14 354	

SARL Cabinet Hugues POIRIER

COMITE DES OEUVRES SOCIALES

Page :

13

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

		31/12/2019
Total des Charges à payer		312 645
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		312 645
<i>Fournisseurs factur. à recevoir</i>	<i>312 645</i>	

SARL Cabinet Hugues POIRIER

COMITE DES OEUVRES SOCIALES

Page :

14

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			27 885
Stocks chq culture		7 260	
Abonnement PETIT FAUCHEUX		267	
Stocks chèques cadeaux naissances		700	
Agenda du COS 2020		13 194	
Stocks chèques rentrée scolaire		4 440	
Assurance		1 425	
Stocks chèques services		600	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			27 885

Annexe libre

Autres éléments significatifs

1) Contributions volontaires en nature

Le COS a signé avec la Mairie de TOURS 3 conventions applicables à compter du 1er Juillet 2010 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction :

- une convention de mise à disposition à titre onéreux de quatre agents municipaux (cette refacturation s'élève à 130647.70 euros pour l'année 2019),
- une convention de mise à disposition à titre gratuit des moyens matériels permettant d'assurer la gestion des prestations d'action sociale (valorisation non communiquée au titre de l'année 2019),
- une convention d'objectifs pour la gestion des prestations d'action sociale.

2) Information au titre de l'impact du covid-19 sur l'activité de l'entreprise postérieurement à la clôture de l'exercice

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. L'association a estimé à la date d'arrêt de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

3) Information au titre de l'impact du covid-19 sur l'activité de l'association postérieurement à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif en raison de son activité.

En raison de la nature de son activité, l'association n'a pas été en mesure de réaliser en partie, sur les premiers mois de l'année 2020, les activités habituelles et a dû dans certains cas faire l'avance de fonds liées aux réservations alors qu'elle a remboursé les adhérents qui avaient payé d'avance leur activité. Ceci a donc impacté la trésorerie de l'association.

A la date d'établissement des comptes de l'association, l'association n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.